

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 14 février 2006 à 9 h 30
"Examen de la surcote"

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

La lettre de saisine du Conseil d'orientation des retraites

24 janvier 2006

Paris, le 24 janvier 2006

Madame la Présidente,

L'augmentation du taux d'activité des seniors, particulièrement faible dans notre pays, constitue un enjeu majeur. Le plan d'action concerté pour l'emploi des seniors 2006-2010, que le Gouvernement soumet à la discussion des partenaires sociaux, comportera de nombreuses actions visant à accroître l'emploi des seniors et à leur donner une place pleine et entière sur le marché du travail. Il s'agit de créer des conditions favorables à la prolongation d'une activité professionnelle aujourd'hui trop souvent écourtée et de la valoriser.

La surcote créée par la loi du 21 août 2003 pour les personnes qui souhaitent poursuivre une activité professionnelle, alors qu'elles pourraient liquider une pension à taux plein, est l'une des mesures qui peut développer l'emploi des seniors. Le mécanisme actuel majore la pension des assurés qui partent à la retraite au-delà de l'âge de 60 ans et remplissent les conditions pour bénéficier du taux plein. Cette majoration est fixée à 3 % par année de report.

Je souhaite qu'elle soit améliorée pour orienter de façon significative les comportements des assurés en matière d'emploi. Les modalités de cette amélioration demandent une attention particulière.

Madame Yannick MOREAU
Présidente du Conseil d'Orientation des Retraites
113, rue de Grenelle
75700 PARIS

Vous avez communiqué au Gouvernement le programme de travail du Conseil d'orientation des retraites. L'ensemble des paramètres des régimes et leurs perspectives financières et sociales feront l'objet de rapports d'ensemble du Conseil en vue du prochain rendez-vous prévu par le législateur en 2008. Je vous demande de veiller à ce que la question de la surcote soit bien abordée dans ce cadre.

Avant même ces travaux sur l'ensemble des enjeux, je souhaite que le Conseil d'orientation des retraites procède à un examen des options envisageables pour renforcer le dispositif de la surcote. Parmi ces options, il paraît utile que soient étudiés la majoration de la surcote en fonction de l'âge ou de la durée d'assurance, le versement en capital proposé par le récent rapport du Conseil d'analyse économique sur les seniors et l'emploi en France ou toute autre formule de nature à renforcer l'attractivité du dispositif ou à répondre aux besoins des assurés.

Je souhaite que les solutions envisagées tiennent compte des contraintes d'équilibre financier des régimes de retraite et s'inscrivent plus généralement dans les grandes orientations de la loi du 21 août 2003, puisqu'il ne s'agit pas aujourd'hui d'anticiper sur les prochaines étapes qu'elle prévoit.

Il serait, par ailleurs, souhaitable de veiller à la bonne articulation de la surcote avec la retraite progressive et le cumul emploi-retraite en tenant compte des évolutions envisagées à cet égard. Il serait utile également que le rapport comporte des indications sur les éléments que le Conseil considère comme essentiels pour que le droit du travail soit en harmonie avec les aménagements proposés.

Le périmètre de cette étude inclut le régime général des salariés et les régimes alignés, ainsi que les autres régimes qui mettent en œuvre un tel dispositif, notamment ceux des trois fonctions publiques, en tenant compte éventuellement des calendriers propres à chacun des secteurs pour l'allongement de la durée d'assurance et la décote. Il me semble également opportun d'examiner dans quelle mesure l'absence de la surcote dans les régimes complémentaires obligatoires peut être un frein à son efficacité dans les régimes de base.

En raison du souci commun des partenaires sociaux et du Gouvernement d'aboutir rapidement à des mesures concrètes en faveur de l'emploi des seniors, auquel le Conseil attache depuis son premier rapport, une importance particulière, il me serait agréable que l'avis du Conseil me soit remis d'ici le 20 février 2006.

Vous trouverez auprès des services de l'Etat, et notamment de ceux du ministre de la santé et des solidarités et du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, tous les soutiens que vous estimerez nécessaires. Vous pourrez en particulier vous appuyer, en matière d'évaluation financière, sur les services de l'INSEE.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dominique de VILLEPIN